Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_103-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2026-103

L'an deux mil vingt-six, le 5 novembre 2026 à 20 H 33, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-Sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, Maire de Montreuil-sur-Ille.

Nombre de conseillers :
- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 17

Date de convocation : 22 octobre 2026
Date de publication : le 22 octobre 2026

MEMBRES PRESENTS : Mesdames et Messieurs CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, THONIER Carole, LAHAYE Denis, William MORIN, BOULAIRE Céline, MICOINE Laure, BOURGUENOLLE Camille, GERARD Adrien, KRIMED Jean-Jacques, PARBEAU Gwenaëlle, PASTUREL Mathieu, Yvain AUREGAN,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Céline LECHEVALLIER donne pouvoir à Adrien GERARD, Simon BAUDAS donne pouvoir Camille BOURGUENOLLE, Jérôme NOURRY donne pouvoir à Jean – Jacques KRIMED, Anne – France OLIVIER – DUFEE.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Orlane HABERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Arnaud TERTRAIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Motion de soutien aux revendications portée par la jeunesse

Le Conseil municipal considérant :

- que la jeunesse, dans toute la diversité des profils qui la compose, est une richesse pour notre territoire au niveau local comme au niveau national,

- que les jeunes doivent pouvoir donner leurs avis et exprimer leurs revendications sur les conditions de vie qui les concernent, que ce soit en matière d'éducation, d'accès au logement, de perspectives d'avenir dans un contexte de crise structurelle sociale, d'épuisement des ressources, d'effondrement de la biodiversité et de dérèglement climatique,

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20261105-D_2026_103-DE

- qu'ils et elles doivent pouvoir bénéficier du soutien de la société, des structures et institutions dans lesquelles ils restent encore minoritaires

- que chaque jeune, quel que soit son lieu de vie et son origine sociale doit bénéficier des mêmes droits et des mêmes chances de réussite – y compris les plus précaires, les jeunes issus du milieu rural et les jeunes issus des quartiers populaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 17 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 17 pour) :

- AFFIRME son soutien à la jeunesse qui se mobilise pour faire entendre ses revendications et porter la voix de sa génération. Il appelle les autorités compétentes à prendre pleinement en considération ses préoccupations et à engager un dialogue constructif avec ses représentants et représentantes

- CONDAMNE toute forme de violences subies par les jeunes dans le cadre de l'expression de leurs revendications

- DENONCE les violences systémiques qui s'exercent sur une partie d'entre eux du fait des diminutions des moyens dans l'éducation, la culture, la santé, le logement, l'accès au droit et de l'inaction dans le domaine de l'environnement qui fragilise leur futur

- REAFFIRME son attachement au droit de manifester et à l'expression pacifique des revendications

- REPROUVE les dégradations matérielles constatées en marge de ces manifestations sur les biens publics et privés

- PROPOSE une instance de débat, d'échange et de décision à l'échelle locale avec la mise en place d'un conseil municipal des jeunes

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Arnaud TERTRAIS

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

Délibération exécutoire à la date de publication

MAIRIE DE MONTREUIL-SUR-ILLE 35440 R.F.